



COMMUNIQUE DE PRESSE – le 8 mars 2010

CONTACT PRESSE : Dorothee Merville, Directrice de la Fondation Hippocrène
Tél : 01 45 20 95 94 – 06 14 59 63 76 - dorothee@fondationhippocrene.eu
Fondation Hippocrène - 12 rue Mallet-Stevens, 75016 Paris – www.fondationhippocrene.eu

Fête de l'Europe 9 mai 2010 Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe Candidatures pour l'Académie de Paris du 8 mars au 2 avril 2010

La Fondation Hippocrène a décidé de marquer le 60^e anniversaire de la déclaration Robert Schumann du 9 mai 1950 en créant le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe qui récompensera les meilleurs projets de partenariat européen élaborés par une classe et ses professeurs de l'académie de Paris. La Fondation Hippocrène permettra la mise en œuvre des projets pédagogiques lauréats en finançant pour chacune des 4 classes lauréates les frais de mobilité chez le partenaire à hauteur de 10.000 euros. Le prix est organisé en partenariat avec l'Académie de Paris, la Maison de l'Europe de Paris, et l'Association européenne de l'éducation (AEDE).

En 2010, la Fondation Hippocrène fait de l'éducation des jeunes à l'Europe une priorité, considérant que la formation à l'Europe, la mobilité, les échanges, les projets communs sont les meilleurs moyens pour les jeunes de concrétiser leur appartenance à un ensemble commun et la prise de conscience d'une citoyenneté européenne. « Votre participation nombreuse à ce prix sera votre manière de faire de la fête de l'Europe 2010 une réussite et un nouveau pas vers la citoyenneté européenne », s'exclame Michèle Guyot-Roze, présidente de la Fondation Hippocrène à l'intention des établissements de l'Académie de Paris.

Les objectifs de la Semaine des Partenariats européens et internationaux, organisée par l'Académie de Paris du 3 au 9 mai 2010 coïncident parfaitement avec ceux affichés par la Fondation Hippocrène: "stimuler l'ouverture européenne sous l'angle des partenariats, de la mobilité et des projets éducatifs ou de formation", ce qui a permis à la fondation de travailler en partenariat avec l'Académie de Paris.

Le concours est ouvert à toutes les classes des écoles, collèges, lycées généraux et lycées professionnels (4 classements séparés) de l'académie de Paris. Pour participer au concours il suffit de renseigner la fiche projet disponible sur le site internet de l'Académie de Paris (à l'adresse http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p6_200971/concours-prix-hippocrene-de-l-education-a-l-europe) et de l'envoyer par email à Isabelle Radier (isabelle.radier@ac-paris.fr) de l'Académie de Paris entre le 8 mars et le 2 avril 2010. Des compléments de dossier peuvent être envoyés par voie postale au Rectorat de Paris - DAREIC 94, avenue Gambetta 75984 Paris Cedex 20, à l'attention de Mme I. Radier.

Une présélection des projets sera organisée avant les vacances de printemps par la Fondation Hippocrène et le rectorat de Paris et pourra donner lieu à l'audition des porteurs de projets. Les dossiers retenus à l'issue de cette présélection seront évalués par un jury indépendant composé d'experts qui distinguera 4 projets, un par catégorie. La remise des prix aura lieu en Sorbonne le mercredi 5 mai pendant la Semaine des partenariats européens et internationaux organisée par l'Académie de Paris du 3 au 9 mai 2010.

Annexes 1 et 2 : règlement du Concours et fiche projet

www.fondationhippocrene.eu



LA FONDATION HIPPOCRENE : VIVRE L'EUROPE

La Fondation Hippocrène est une fondation d'utilité publique familiale et indépendante dont la mission principale est de contribuer à renforcer la cohésion entre jeunes européens.

La Fondation fait « Vivre l'Europe » en soutenant des projets aussi bien culturels, éducatifs, qu'humanitaires et en se posant comme lieu vivant de rencontres européennes entre peintres, musiciens, philosophes, écrivains, qui ont en commun l'idée de dépassement des frontières nationales.

La Fondation soutient également l'art contemporain par la présentation d'œuvres d'artistes vivant dans plusieurs pays du continent ou dont la création a été nourrie de leur culture lors de l'exposition annuelle « Propos d'Europe ».

Depuis 2006, Michèle Guyot-Roze, présidente, et Nicole Merville, vice-présidente, conservent la mission et la philosophie de la fondation créée en 1992 par leurs parents Jean et Mona Guyot.

Le nom de la Fondation a été choisi en référence à la source légendaire qui jaillit d'un rocher que le cheval ailé Pégase avait frappé de son sabot. La source Hippocrène devint un lieu d'élection pour les poètes et les muses.



L'académie de Paris est fortement impliquée dans le développement des relations européennes et internationales au service de l'apprentissage des langues vivantes étrangères, axe prioritaire de son nouveau projet académique.

La **DAREIC** (Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération) de Paris a pour mission de mettre en oeuvre cette orientation, en encourageant les projets de partenariat des écoles, des collèges et des lycées ainsi que les programmes de mobilité destinés aux élèves et aux personnels éducatifs.



Maison de l'Europe de Paris

La Maison de l'Europe de Paris, présidée par Catherine Lalumière, ancien ministre, est un lieu ouvert de citoyenneté européenne dont la mission est de rapprocher l'Europe des citoyens. Dans ce but, elle organise des débats sur l'actualité européenne, des événements grand public et des activités d'information et de formation sur l'Europe destinées à tous et en particulier aux jeunes. Pour en savoir plus : www.paris-europe.eu



L'AEDE (Association européenne de l'éducation) a comme objectifs de :

- Travailler par des moyens appropriés à favoriser une prise de conscience des fondements et des points communs de la culture européenne dont le rayonnement apprendra aux adultes et aux jeunes à vivre ensemble dans une société démocratique et multiculturelle.
- Approfondir dans le monde de l'éducation la connaissance de la construction européenne dans les domaines politique, économique, social et culturel pour susciter des comportements européens communs.
- Développer ces objectifs chez tous les partenaires du monde éducatif et dans tous les milieux où leur action peut s'exercer pour répandre la notion d'une réelle citoyenneté européenne, responsable et consciente de ses droits et devoirs.
- Chercher des voies et des méthodes de nature à soutenir toute initiative valable dans ces directions en respectant l'unité dans la diversité.

Pour en savoir plus : aede-france.org

Concours des Partenariats européens PRIX HIPPOCRENE DE L'ÉDUCATION A L'EUROPE

Règlement du Concours

Article 1

Dans le cadre de la « Semaine des Partenariats européens et internationaux » et du 60^e anniversaire de la déclaration Schuman le 9 mai 2010, la Fondation Hippocrène et le Rectorat de Paris organisent un concours du **8 mars au 2 avril 2010** intitulé « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ».

Article 2

Le concours est ouvert à toutes les classes des écoles, collèges, lycées généraux et lycées professionnels (4 classements séparés) de l'académie de Paris.

La participation au concours est gratuite. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement.

Article 3

Le concours consiste à présenter un dossier mettant en perspective un partenariat européen élaboré par la classe avec son/ses professeurs : appariements et jumelages actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants...

Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange ; il doit permettre l'acquisition de compétences langagières et interculturelles.

Article 4

Pour participer au concours il suffit de **renseigner la fiche projet ci-jointe** et de l'envoyer entre le 8 mars et le 2 avril 2010 à : isabelle.radier@ac-paris.fr

Des compléments de dossier peuvent être envoyés par voie postale au Rectorat de Paris - DAREIC 94, avenue Gambetta 75984 Paris Cedex 20, à l'attention de Mme I. Radier.

Une présélection des projets sera organisée avant les vacances de printemps et pourra donner lieu à l'audition des porteurs de projets. Les dossiers retenus à l'issue de cette présélection seront évalués par un jury indépendant composé d'experts qui distinguera 4 projets, un par catégorie. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 5

La remise des prix aura lieu pendant la « Semaine des partenariats européens et internationaux » le mercredi **5 mai 2010** en Sorbonne. Les lauréats du concours, enseignants et élèves, seront invités à être présents à cette remise des prix.

La Fondation Hippocrène permettra la mise en œuvre des projets pédagogiques lauréats en finançant pour chacune des 4 classes lauréates les frais de mobilité chez le partenaire à hauteur de 10.000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement : un premier acompte de 8500 euros versé avant le voyage et le solde de 1500 euros versé une fois le voyage réalisé, afin de permettre la production d'un carnet de voyage rendant compte de cette expérience. Un RIB de l'établissement sera fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet.

Article 6

L'enseignant ayant obtenu un prix s'engage à envoyer à la Fondation Hippocrène et à la DAREIC un compte-rendu de voyage illustré de photos et/ou vidéos dans le mois suivant le retour du voyage aux adresses suivantes :

- Fondation Hippocrène, 12 rue Mallet-Stevens, 75016 Paris contact@fondationhippocrene.eu / www.fondationhippocrene.eu

- Rectorat de Paris DAREIC 94, avenue Gambetta 75984 Paris Cedex 20

Les productions pourront être diffusées dans la cadre des actions de communication du Rectorat et de la Fondation Hippocrène.

PRIX HIPPOCRENE DE L'EDUCATION A L'EUROPE

FICHE PROJET

A renvoyer à la DAREIC uniquement par courriel à isabelle.radier@ac-paris.fr
avant le 2 avril 2010

Candidat :

Etablissement (nom et adresse)	
Classe (niveau et nombre d'élèves)	
Enseignant(s) porteur(s) du projet (nom et discipline)	

Projet :

Intitulé	
Thème général	
Période (prévue ou envisagée) de mise en œuvre du partenariat	
Partenaire étranger identifié (pays, ville, établissement, enseignant)	
Contacts établis avec le partenaire (dates, nature)	
Mobilités déjà effectuées dans le cadre du projet (dates et lieux)	
Compétences d'apprentissage en langues vivantes étrangères visées	
Compétences interculturelles visées	
Motivation de la candidature	

Avis du Chef d'établissement :